



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 12 juin 2018 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre une opération cadastrale remplaçant le lot 6 153 030 par 2 lots, soit le lot projeté 6 228 571 à des fins de rue et le lot projeté 6 228 572 à des fins de terrain résidentiel construit, ce dernier ayant une superficie projetée de 4 000 m², ce qui est en dérogation à l'article 3.2.1 du Règlement de lotissement n° 270-05 qui exige une superficie minimale de 5 000 m².

Identification du site concerné : Lot 6 153 030 du Cadastre du Québec
79, chemin Vigneault

2. Permettre la construction d'un bâtiment complémentaire formé d'un garage et d'un abri, mesurant 8,54 m sur 6,10 m, dans la cour avant à une distance minimale de 8,70 m de la ligne avant, en dérogation à l'article 7.8.1 du Règlement de zonage n° 269-05 qui exige qu'un bâtiment complémentaire, lorsqu'il est implanté dans la cour avant d'un bâtiment principal, doit respecter certaines conditions dont la même marge minimale de recul avant que celle prescrite pour les bâtiments principaux, soit 15 m dans le cas présent.

Identification du site concerné : Lot 4 074 099 du Cadastre du Québec
15, rue Laviolette

3. a) Tenir pour conforme la distance de 7,21 m entre le bâtiment principal résidentiel et la ligne latérale sud-ouest, en dérogation à l'article 6.2.2 du Règlement de zonage n° 269-05 qui stipule que la marge de recul latérale minimale est de 8 m;
et
b) Permettre l'installation d'une piscine hors terre ovale de 3,66 m sur 6,71 m à un minimum de 4,25 m de la ligne latérale nord-est, en dérogation à l'article 8.4.2 du Règlement de zonage n° 269-05 qui stipule que la marge de recul latérale d'une piscine est de 7 m.

Identification du site concerné : Lot 3 285 337 du Cadastre du Québec
68, rue des Chênes

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 12 juin 2018 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au 819 827-3434 ou consultez le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 25^e jour de mai 2018.


Philippe Millette
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim